

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

À cette séance ordinaire tenue le 12^e jour de novembre 2018 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2018-11-12-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2018-11-12-202

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2018-11-12-203

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 novembre 2018 au montant de 510 266.39 \$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes d'Octobre 2018

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	6 300.13 \$
2	Telus	1 261.68 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, couple quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Xplornet, Aq.SC: 57.48\$, Aq.PM: 114.96\$	172.44 \$
7	Énergies Sonic, huile chauffage garage municipal	11.59 \$
8	Visa Desjardins, Hébergement Alexandre Paquin pour formation aqueduc: 3 semaines: 1226.25\$, registre foncier: 2.00\$, costume Père Noël, Loisirs: 122.96\$	1 351.21 \$
9	Salaires nets des Élus, octobre	2 478.88 \$
10	Salaires nets des Employés, octobre	18 155.65 \$
11	Salaires nets des Pompiers, octobre: gardes, entretiens, 1 sortie: (Mâchoire St-Alban), pratiques, prévention, travail admin.: Patrick Auger: 29¼ hres.	2 301.00 \$
12	Ministère du Revenu du Québec, remise octobre	8 468.92 \$
13	Receveur Général du Canada, remise octobre	3 337.05 \$
14	REER, cotisations octobre	2 098.02 \$
15	Financière Manuvie, ass. collective, octobre. JG.#1818	2 674.85 \$
16	Canadien National, sept.: 496.\$, Main d'œuvre localisation des câbles 1er oct: 1365.90\$, Main d'œuvre signaleur Dossier Rivière Blanche Ouest 2 au 5 oct.: 11 154.88\$	13 016.78 \$
17	Katy Gauvin Deschênes, remb. Inscription cours, Loisirs	111.00 \$

18	Alexandre Paquin, frais déplacements et repas, formation aqueduc OST. 25 sept.au 4 oct: 599.17\$, 9 au 18 oct: 729.44\$	1 328.61 \$
19	Marcel Guimond & Fils Inc. décompte progressif #1, travaux Rivière Blanche Ouest	299 607.25 \$
20	WSP Canada Inc. Plan et devis travaux correctifs de désinfection, Aq.SC.Rés: 2017-06-12-136: 5632.36\$, Mises aux normes Aq.PM, solde à payer sur facture #0733641: 6872.62\$ Rés: 2018-10-09-197 subv. FEPTEU	12 504.98 \$
21	Notarié Inc. Hon. Profess. Contrat terrain Fabrique, rue Baribeau, Place de l'Église et stationnement,	815.00 \$
22	Comité St-Casimir 2000 Inc. Programme: Subvention construction domiciliaire 255 rue Des Moissons	5 000.00 \$
23	Bélanger,Sauvé, avocats, service de consultation express, année 2019	574.88 \$
24	Katy Grandbois, frais inscription formation 20 novembre: 25.00\$, frais déplacements 16 au 29 oct.: 153.80\$, Loisirs	178.80 \$
25	Zhong Wen Taiji Academy, 1er vers. cours Taiji, Loisirs	855.00 \$
26	Marie Bélisle, remb. Fact. Co-Op, genouillères, Embelliss.	11.48 \$
27	Desjardins, intérêts sur prêt 3264.26\$, remb. Capital: 10700.- \$ emprunt Aq.SC	13 964.26 \$
28	Julie-Anne Perreault, 1er vers. cours, Loisirs	337.50 \$
29	Escouade Indépendanse, 1er vers. cours, Loisirs	1 946.50 \$
30	David Grondin, frais de stationnement et repas lors de l'examen pour assainissement: 28.04\$, remb.fact.Home Dépôt: 4 stores salles de quilles, Loisirs: 59.70\$	87.74 \$
31	Janine Lavallée, remb. fact. Pharmacie St-Casimir, produits nettoyage cuisine, Loisirs	17.75 \$
32	BFT. Bowling, 1 gallon huile pour allées de quilles, Loisirs	99.57 \$
33	Marché Richelieu, Mun.: 5.98\$, Loisirs: 291.83\$	297.81 \$
34	Pharmacie St-Casimir, Mun.: 15.74\$, Loisirs: 32.39\$	48.13 \$
35	Portneuf Informatique, 2 cartouches d'encre copieur biblio.	137.97 \$
36	Richard Équipement, papeterie et fournitures bureau mun.: 492.40\$, 1 cartouche d'encre copieur biblio: 71.27\$	563.67 \$
37	Entreprises Leduc & Fils, tonte pelouse 28 sept. et 13 oct.	752.50 \$
38	Sports Inter Plus Inc. 2 ensemble jeu de fer pour club de pétanque, Loisirs	150.51 \$
39	RRGMRP, vidange fosse de rétention Aq.PM.: 237.97\$, vidange 1 fosse hors calendrier août : 52.50\$	290.47 \$
40	Les Glissières Desbiens Inc. remplacement glissière Rg. Rivière Noire	12 359.01 \$
41	Sports Plus St-Casimir, réparation scie, incendie	44.84 \$
42	Les Entreprises A. Massicotte, lumière pour la traverse rue Notre-Dame rés: 2018-06-11-114	373.67 \$
43	René Savard, frais déplacements 25-07 au 2-10: 41.60\$, frais de repas: 15.23\$	56.83 \$

44	Construction Pavage Portneuf, réfection Rapide Sud: 44936.95\$, rés: 2018-09-10-180. Asphalte pour diverses rues et rangs.: 1384.69\$	46 321.64 \$
45	134619 Canada Inc. (Albert Tessier) travaux 28 -07 au 6-09	10 628.24 \$
46	SBM copies facturables 20-10-18 au 20-01-19	250.05 \$
47	Groupe Environnex Inc. analyses d'eau	261.30 \$
48	Ville Donnacona, facturation cour municipale, sept.	50.00 \$
49	SNC Lavalin Inc. Plan et devis projet travaux Mgr.Douville, rés: 2018-08-13-160: 2931.86\$, Hon. Profess. au 26 sept. dossier Rivière Blanche Ouest: 7571.34\$, Rés: 2018-09-10- 184	10 503.20 \$
50	Postes Canada, Éclaireur novembre	120.50 \$
51	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 535.61\$, Incendie:123.82\$	659.43 \$
52	MMQ assurances, coût dommages matériels sur véhicule accidenté 5 sept.	3 000.00 \$
53	Imprimerie Germain, impression Éclaireur novembre	669.30 \$
54	Les Communications Marcia Pilote Inc. conférence 12 oct. Loisirs	1 075.30 \$
55	Atlantis Pompe Ste-Foy, boyau d'arrosage pour patinoire, Loisirs	833.00 \$
56	Maheu, Maheu, entente de gestion parasitaire nov.18 à nov.19	521.68 \$
57	Godin Station Service, essence F-550 et tracteur	799.34 \$
58	Les Équipements Lapierre Inc. préfiltres et savon pour membrane Aq.PM.	1 310.72 \$
59	Co-Op Novago, Mun.: 3123.11\$, Loisirs: 416.26\$, Incendie: 18.53\$	3 557.90 \$
60	Les Entreprises St-Ubald Inc. Achat pierre	93.15 \$
61	Lafrenière Tracteurs, réparation faucheuse Orsi	46.24 \$
62	Entreprises Gonet, lignage de rues, rés: 2018-04-09-069	3 525.13 \$
63	Vohl Inc. pièces pour réseau Aq.PM	18.70 \$
64	Ville de Portneuf, formation pompier Alexandre Paquin, incendie	1 340.89 \$
65	L'Arsenal, 4 ensembles pompier: 6955.99\$, accessoires: 187.41\$, incendie	7 143.40 \$
66	André Filteau, frais déplacements St-Basile pour réunion table de concertation des Aînés	32.00 \$
66	Patrick Tessier, déprédation castors 6 et 21 octobre	300.00 \$
67	Réal Huot Inc. pièces aqueduc	1 858.77 \$
68	Moisan, réparation porte du garage municipal	1 006.66 \$
	TOTAL DU MOIS:	510 266.39 \$
	Municipalité:	492 355.50 \$
	Loisirs:	6 697.59 \$
	Incendie:	11 201.82 \$
	Embellissement	11.48 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour de novembre 2018.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

M. Raymond Beaudoin nous entretient du succès de la fête d'Halloween et de la préparation de la patinoire et de la glissade.

M. Denis Naud n'a rien à signaler.

M. Louis-Philippe Douville souligne le manque d'entretien des trottoirs.

Mme Danielle D. DuSablou souligne le magnifique travail des organisateurs du Salon des Artisans.

M. André Filteau nous informe de la tenue d'une journée porte ouverte dans le cadre de la semaine de la généalogie et de sa rencontre avec la coordonnatrice aux loisirs en regard de la mise à jour de la PFM/MADA.

M. Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué une sortie en octobre.

M. Dominic Tessier Perry nous rappelle l'activité porte ouverte à l'usine AQPM le 18 novembre prochain, de la période de préparation budgétaire actuellement en cours et de la mise à jour du plan de mesure de sécurité civile.

2018-11-12-204

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-11-12-205

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier n'est plus tenu de déposer les états comparatifs au cours de chaque semestre (6 mois);

CONSIDÉRANT qu'il doit désormais déposer les deux états comparatifs uniquement lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté :

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers comparatifs.

ADOPTÉE

2018-11-12-206

CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2019. Les séances se tiendront à la Salle paroissiale et débiteront à 20h00 les jours suivants :

Date	Réunion	Jour
2019-01-14	Régulière	Lundi
2019-02-11	Régulière	Lundi
2019-03-11	Régulière	Lundi
2019-04-08	Régulière	Lundi
2019-05-13	Régulière	Lundi
2019-06-10	Régulière	Lundi
2019-07-08	Régulière	Lundi
2019-08-12	Régulière	Lundi
2019-09-09	Régulière	Lundi
2019-10-15	Régulière	Mardi
2019-11-11	Régulière	Lundi
2019-12-09	Régulière	Lundi

ADOPTÉE

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL**

M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants ont tous été déposés dans le délai prescrit.

M. Dominic Tessier Perry, maire (novembre)
M. Michel Trottier poste #1 (novembre)
M. André Filteau, conseiller poste #2 (novembre)
Mme Danielle Duchesneau DuSablou, conseillère poste #3 (novembre)
M. Louis-Philippe Douville, conseiller poste #4 (novembre)
M. Denis Naud, conseiller poste #5 (novembre)
M. Raymond Beaudoin poste #6 (novembre)

2018-11-12-207

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES TAXES IMPAYÉES

M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil approuve l'état soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2018-11-12-208

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF ET
QUOTE-PART 2019**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec le conseil doit adopter par résolution le budget de la RRGMRP;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le budget 2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, au montant de 12 367 252\$, soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de payer la quote-part de 140 832.50\$ à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2018-11-12-209

ADOPTION DU RÈGLEMENT 174-2018 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 152-2016 ET 159-2017 SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 152-2016 sur la circulation des véhicules hors route* a été adopté le 8 août 2016 et que son entrée en vigueur a eu lieu le 8 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 159-2017 modifiant le règlement 152-2016 sur la circulation des véhicules hors route* a été adopté le 11 septembre 2017 et que son entrée en vigueur a eu lieu le même jour;

CONSIDÉRANT QUE le «Club Adeptes Quad Portneuf» a demandé le 2 septembre 2018 à la Municipalité de Saint-Casimir d'autoriser la circulation des véhicules hors route sur d'autres chemins municipaux non-inclus aux Règlements 152-2016 et 159-2017;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été préalablement donné à la séance du Conseil tenue le 9 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 174-2018 modifiant les règlements 152-2016 et 159-2017 sur la circulation des véhicules hors route soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-11-12-210

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT DE DEUX (2) PORTES DE GARAGE POUR LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions pour la fourniture et la pose de deux (2) portes de garage pour la caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la compagnie Portes de garage ABC inc. de Québec pour la somme de 9 243.99\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 28 septembre 2018;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-03000-522 « Bâtisses et terrains »

ADOPTÉE

2018-11-12-211

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / VENTILATION ET SYSTÈME DE DÉTECTION DE CO₂ AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions pour la fourniture et la pose d'un système de ventilation et de détection du CO₂ au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la compagnie GG Réfrigération inc. de Donnacona pour la somme de 7 625\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 28 août 2018;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-04000-522 « Bâtisses et terrains »

ADOPTÉE

2018-11-12-212

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à la fourniture et à l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QU'UNE (1) seule des quatre (4) firmes invitées a déposé dans le délai prescrit à la Municipalité sa proposition d'honoraires de la manière suivante :

Firme	Total (avec taxes)
Lecomte Pouliot inc	62 374.98\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Lecomte Pouliot inc., de Saint-Hyacinthe pour la somme de 62 374.98\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 5 novembre 2018;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DE financer cette dépense à partir du fonds général de la municipalité;

ADOPTÉE

2018-11-12-213

SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PPA

CONSIDÉRANT qu'une aide de 25 000\$ fut accordée à la Municipalité de Saint-Casimir en regard de ce programme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang du Rapide Sud pour un montant subventionné de 25 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang du Rapide sud dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2018-11-12-214

MODIFICATIONS AU CLASSEMENT DES RISQUES EN REGARD DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf* a été adopté le 20 juin 2018 et que celui-ci est entré en vigueur le 16 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le tableau 2 du schéma présente le classement des risques pour chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'UNE mise à jour du nombre de risques a été effectuée par la Municipalité de Saint-Casimir;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande à la MRC de Portneuf de modifier son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie en modifiant les données du tableau 2 attribuables à la Municipalité de Saint-Casimir pour les données suivantes :

622	de risques faibles
83	de risques moyens
114	de risques élevés
20	de risques très élevés
839	risques au total

ADOPTÉE

2018-11-12-215

DÉMOLITION DU GÎTE DE L'ÉCUREUIL

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la fermeture définitive du Gîte de L'Écureuil il y a lieu de remettre les lieux en état en procédant à la démolition et au nettoyage du site occupé par cet édifice;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la démolition du Gîte de L'Écureuil et de la remise en état des lieux d'ici le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

2018-11-12-216

FACTURE POUR LA QUOTE-PART DU DÉFICIT D'OPÉRATION 2017 DU BUREAU DE LA SAAQ SITUÉ À SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a pris un engagement, par sa résolution 2016-10-11-194, à contribuer au déficit d'opération du bureau de la SAAQ situé à Saint-Marc-des-Carières pouvant aller jusqu'à un maximum de 50 cents par habitant du solde déficitaire restant au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un déficit de 14 252.40\$ en 2017 en regard de l'opération de ce bureau;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir contribue pour un montant de 719.50\$ (1439 personnes à 0.50\$/personne) au déficit d'opération de la SAAQ situé à Saint-Marc-des-Carières pour l'année 2017;

DE DEMANDER une rencontre à ce sujet à la Ville de Saint-Marc-des-Carières et à la Chambre de commerce du Secteur Ouest de Portneuf.

ADOPTÉE

2018-11-12-217

FERMETURE DU DOSSIER NUMÉRO 803707542 / COUR MUNICIPALE DE DONNACONA

CONSIDÉRANT que le dossier de la cour municipale de Donnacona, dont le poursuivant est la Municipalité de Saint-Casimir, portant le numéro 803707542 (Solde de 264,00\$ (amende: 80,00\$ / frais: 174,00\$ et contribution : 10,00 \$)) est un dossier pour lequel le défendeur est décédé;

CONSIDÉRANT que les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite au jugement rendu dans cette cause n'ont pu être appliqués entièrement avec succès;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la fermeture administrative de ce dossier par le personnel du greffe de la cour municipale de Donnacona.

ADOPTÉE

2018-11-12-218

EMBAUCHE DE SURVEILLANTS À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine de la patinoire pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu encore cette année de procéder à la surveillance de la patinoire et du centre récréatif;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les personnes ci-après nommées soient engagées pour la saison hivernale 2018-2019, soit du 1^{er} décembre 2018 au 17 mars 2019 et ce, selon les besoins du service, avec le maximum d'heures inscrites dans le tableau suivant;

Mme Huguette Trottier	75 h	12\$/h	900\$
Mme Caroline Perron	100h	12\$/h	1200\$
Mme Dasha Guay	170h	12\$/h	2040\$
Mme Claudia Trottier	100h	12\$/h	1200\$
M. Miguel Gingras	175h	12\$/h	2100\$

ADOPTÉE

2018-11-12-219

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / SAINT-VINCENT-DE-PAUL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir les familles moins favorisées de la communauté;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. Du Salbon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 100\$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2018-11-12-220

AVENIR DES GUICHETS AUTOMATIQUES DESJARDINS DANS L'OUEST DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire exprimer son opinion et ses inquiétudes concernant la position des dirigeants de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf en ce qui a trait aux conséquences de l'enlèvement possible du guichet automatique dans la Municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a toujours jugé le Mouvement Desjardins comme un acteur de première ligne lié à la revitalisation du milieu et au développement socio-économique des régions en mettant de l'avant les valeurs de la coopération;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande aux dirigeants de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf de soumettre à l'ensemble de ses membres coopérants, tout projet relatif au maintien des services financiers sur le territoire qu'elle dessert, notamment en ce qui regarde les guichets automatiques.

ADOPTÉE

2018-11-12-221

ADHÉSION À LA COOP NOVAGO

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à adhérer à la Coop Novago, laquelle est présente sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de prendre une part de qualification de la Coop Novago au montant de 50\$.

ADOPTÉE

2018-11-12-222

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 / TRAVAUX DE VOIRIE RANG DE LA RIVIÈRE BLANCHE OUEST

CONSIDÉRANT que la firme SNC Lavalin a procédé à la vérification du décompte progressif #2 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de voirie dans le Rang de la Rivière Blanche Ouest;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Marcel Guimond & Fils inc. de Saint-Adelphe le décompte progressif # 2 au montant de 233 694.73\$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense au Règlement d'emprunt numéro 166-2018 ainsi qu'à la subvention RIRL-2016-487B du ministère des Transports.

ADOPTÉE

2018-11-12-223

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 / TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA DÉSINFECTION AQSC

CONSIDÉRANT que la firme Stantec a procédé à la vérification du décompte progressif #5 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux correctifs pour la désinfection de l'eau sur le réseau d'aqueduc du village;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Nordmec Construction inc. de Mont-Tremblant le décompte progressif # 5 au montant de 5 610.10\$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018 et au fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-11-12-224

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

QUE la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

2018-11-12-225

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSalbon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000\$;

QUE la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

2018-11-12-226

ACQUISITION DU LOGICIEL IDSIDE – ECHO MMS POUR LA GESTION EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour s'y conformer en prenant les mesures nécessaires pour se préparer aux sinistres ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf envers l'outil Idside - ECHO MMS qui permet aux utilisateurs d'accéder à une foule d'outils permettant notamment à la municipalité de se préparer adéquatement aux sinistres ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a entrepris des démarches pour négocier un prix pour l'achat regroupé de l'outil Idside- ECHO MMS;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Idside a soumis une offre de service incluant les frais de déploiement initiaux de l'outil ainsi que les frais annuels récurrents pour la mise en application de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que les frais présentés dans l'offre transmise fluctuent en fonction du nombre de municipalités locales qui en font l'acquisition selon le barème ci-dessous :

Nb de municipalités locales	Frais de déploiement	Récurrences annuelles (pour cinq utilisateurs)	Total des coûts pour l'an 1
1	3 200 \$	4 485 \$	17 685 \$
5	7 530 \$	3 100 \$	10 630 \$
10 et plus	7 530 \$	2 900 \$	10 430 \$

CONSIDÉRANT que l'offre transmise permet aux municipalités de signer un contrat sur cinq (5) ans, en tenant compte d'une indexation annuelle des récurrences à un taux fixe de 3 %;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des frais de l'an 1 relié à l'acquisition d'Idside - ECHO MMS peuvent être couverts par le programme de soutien financier pour les municipalités – préparation au sinistre;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir procède à l'acquisition de l'outil Idside - ECHO MMS, au coût établi dans le tableau ci-dessous, variant en fonction du nombre de municipalités locales qui adhéreront à l'offre et ce, en autant d'avoir un minimum de cinq utilisateurs;

Nb de municipalités locales	Frais de déploiement	Récurrences annuelles (pour cinq utilisateurs)	Total des coûts pour l'an 1
1	3 200 \$	4 485 \$	17 685 \$
5	7 530 \$	3 100 \$	10 630 \$
10 et plus	7 530 \$	2 900 \$	10 430 \$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, soit mandaté pour signer le contrat d'acquisition de l'outil pour une période de cinq ans, impliquant indexation des récurrences annuelles de 3 % par année ;

ADOPTÉE

2018-11-12-227

POSTE DE POMPIER OCCUPÉ PAR UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que des employés municipaux occupent un poste de pompier;

CONSIDÉRANT qu'une compensation salariale minimale de trois heures est versée aux pompiers qui répondent aux appels d'urgence;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablón

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les employés municipaux occupant un poste de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Casimir puissent recevoir la

compensation salariale minimale de trois heures lorsqu'ils répondent aux appels d'urgence et ce, même si l'intervention en tant que pompier, est en deçà de trois heures.

QUE les employés municipaux occupant un poste de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Casimir doivent soustraire de leur temps régulier les heures d'absences réelles lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence.

ADOPTÉE

2018-11-12-228

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX COÛTS D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE HORS ROUTE DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf projette la mise en place d'un projet pilote d'une durée de deux (2) années afin de se doter d'équipements de sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est géographiquement bien localisée afin d'être la dépositaire de ces équipements pour le secteur Ouest de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer financièrement un montant représentant 10% annuellement des coûts d'entretien des équipements de sauvetage hors route de la MRC de Portneuf, si et seulement si, elle est dépositaire desdits équipements.

ADOPTÉE

DIVERS

M. Gilles Grandbois nous informe que le dimanche 18 novembre, l'Union des producteurs agricoles invite la population à se joindre aux productrices et producteurs agricoles, représentants du secteur agroalimentaire et partenaires pour une marche dans le centre-ville de Montréal afin de démontrer leur appui à l'agriculture d'ici.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2018-11-12-229

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h50.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire